

L'an mil neuf cent soixante treize, le VENDREDI 5 OCTOBRE, à 15 H 00, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE de la COMMUNE de SAINT-DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. Auguste LEGROS - Marcel HOAPAU - Marc GERARD - Camille BOURHIS - Maurice CHANE KUNE - Charlemagne FOSSARD - Chantilly FERRERE - Bruno BOYER - Antoine APAVOU - Valère ROBERT - Mme Jules BENARD - MM. Frantz FONTAINE - André LICHARDY - Abdoul-Hack AFFEJEE - Mme Hugues FUTHAZAR - MM. Fred TANDRYA - Jean-Claude MONDON - Marcel LAPIERRE - Mme André PAYET - MM. Raymond NANDO - Adolphe RAMASSAMY - Antoine PICARD - Jack AFFEJEE - Gérard LAURET - Eric BOYER - Philippe NATIVEL.

Etaient représentés :

M. Jacques TESSIER
M. Maxime RIVIERE

par M. Antoine PICARD
par M. Marcel HOARAU

Absent du Département :

Mme Eléopold JASMIN

Absent et non excusés :

M. Francis BEDIER - Dr Marc THEVENIN - M. Henry SFERS - Mme Valère ROCHE - M. Maurice TOMI - M. Roger THUONG-HIME - Dr Paul MAINGARD - M. Alexandre de BALBINE.

NOTA - Le Maire certifie que le comp- rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis, le 12 OCTOBRE 1973 et que le nombre de conseillers présents a été de 28 sur 37 Conseillers en exercice.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la Loi du 5 Avril 1884, sur l'organisation municipale.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :

LE MAIRE,



A.D. LEGROS